Abus sexuels en contexte ecclésial Diocèse de Sion



Stéphane Haefliger

Directeur général adjoint stephane.haefliger@vicario.ch 079 742 67 81

Le sommaire

1.	Quelle est la genèse, le périmètre
	et les limites de l'étude ?

p. 3

2. Quels sont les résultats de cette étude ?

p. 17

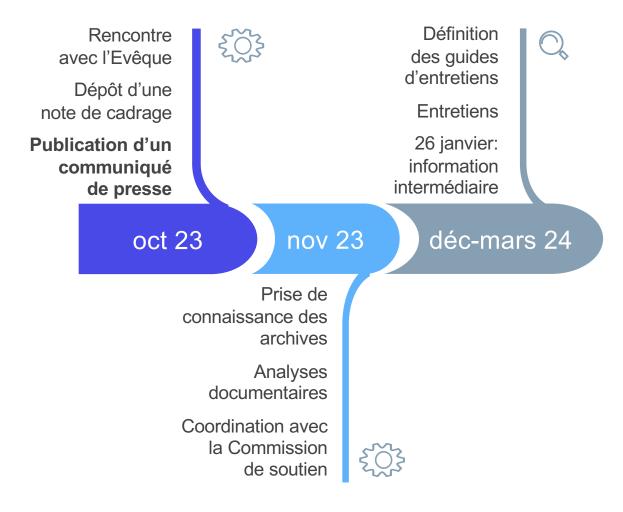
- que dit la parole des victimes ? / 6 griefs
- que disent les archives secrètes ? / 5 constats
- 3. Quelles sont les 3 appréciations de l'auditeur?

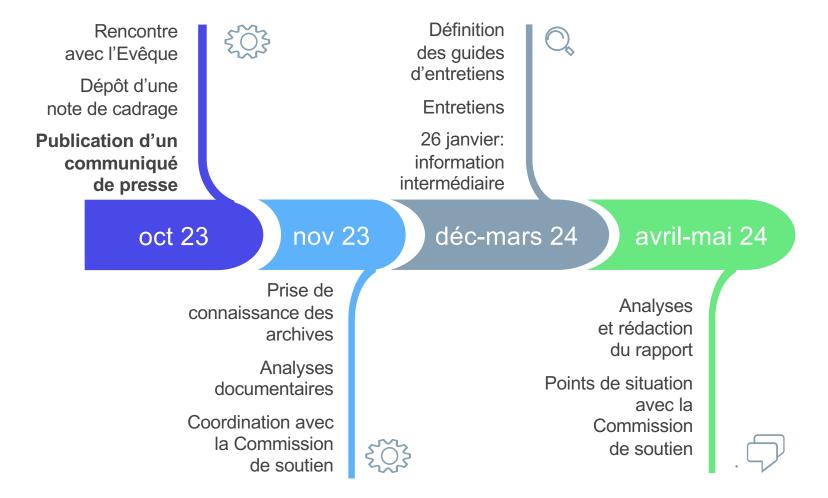
1. Genèse, périmètre et limites de cette étude

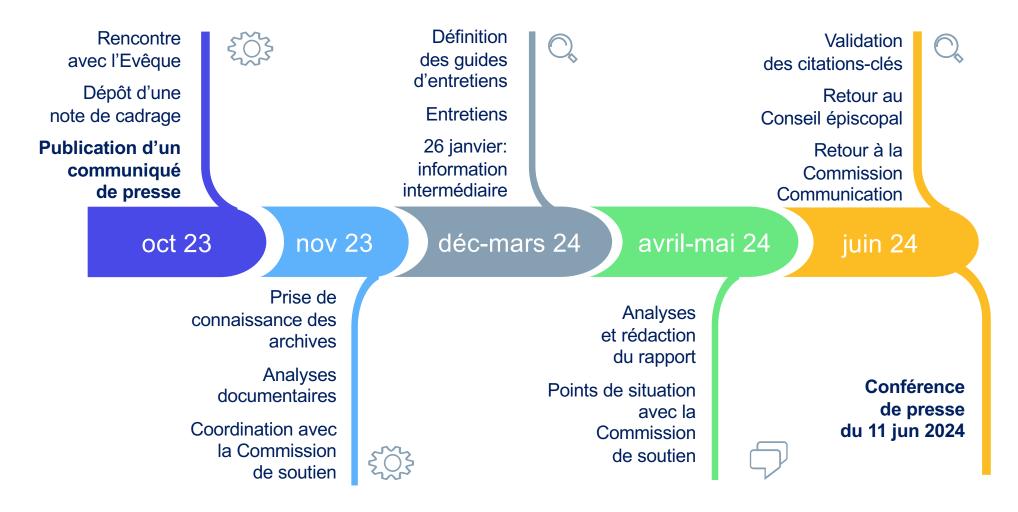
le calendrier, personnes auditionnées (p. 12 du rapport)











En termes de gestion de projet



- 8 mois de travaux
- 29 personnes auditionnées
 - dont 18 personnes concernées / abusées
- 15 dossiers analysés (archives secrètes)
- 1 rapport de 50 pages rédigé
- 1 synthèse de 3 pages (p. 4 à 6)
- 7 recommandations qualitatives (p. 40)

	Typologie des acteurs	Nombre	Pourcentage
1.	Membres de l'Évêché	4	14 %
2.	Associations de défenses des victimes, y compris les chercheur·se·s	7	24 %
3.	Personnes abusées / concernées (quatre couples + dix personnes)	18	62 %
	Total	29	100 %

DIOCÈSE DE SION TRAITEMENT DES ABUS SEXUELS COMMIS EN SON SEIN AUDIT - RAPPORT DÉFINITIF 6 juin 2024 Rapport d'intervention Mgr Jean-Marie Lovey Conseil épiscopal du Diocèse de Sion Stéphane Haefliger, Angelo Vicario BERN GENÈVE LAUSANNE LUGANO NEUCHÂTEL SION ZÜRICH Rue des Châteaux 7 . 1950 Sion . T + 41 27 721 62 58 . sion@vicario.ch . www.vicario.ch

Liste des personnes auditionnées (p. 14)

	Qui	Institution	Quand
Évêque et			
1.	Mgr Jean-Marie Lovey	Diocèse de Sion	07.03 2024
2.	VG Pierre-Yves Maillard	Diocèse de Sion	04.12 2023
3.	VG Richard Lehner	Diocèse de Sion	05.12.2023
4.	Philippe Genoud	Conseil épiscopal	19.12.2023
Commission	on ASCE		
5.	Claude Bumann	Président de la Commission ASCE	07.12.2023
Associatio	n de Victimes		
6.	Marie-Jo Aeby	Vice-Présidente SAPEC	
7.	Marie-Madeleine Zufferey Sudan	Membre SAPEC	04.12.2023
8.	Sylvie Perrinjaquet	Présidente CECAR	18.12.2023
9.	Brigitte Ansermet	Vice-Présidente CECAR	10.12.2023
Chercheur	·se·s		
10.	Mme Lorraine Odier	Sociologue / mandat zurichois	12.01.2024
11.	M. Eric Paulus	Expert	02.02.2024
Personnes	concernées / abusées		
12.	Lambert (anonymisé)	Personne abusée	17.01.2024
13.	Alfred (anonymisé)	Personne abusée	21.12.2023
1415	Raphaël et Sarah (anonymisés)	Personnes concernées	07.12.2023 22.01.2024
16.	Edith (anonymisée)	Personne abusée	10.11.2024
	, , ,		11.01.2024
17.	Vincenzo (anonymisé)	Personne abusée	12.12.2023
18.	Germaine (anonymisée)	Personne abusée	07.12.2023
19.	Sylvie (anonymisée)	Personne abusée	12.12.2023
20.	Bertrand (anonymisé)	Personne abusée	14.12.2023
21-22.	Léon et Marie (anonymisés)	Personnes concernées	17.01.2024
23.	Jeanne (anonymisée)	Personne abusée	27.01.2024 09.02.2024
24.	Etienne (anonymisé)	Personne concernée	29.01.2024
25-26.	Anne et Sophie (anonymisées)	Personnes abusées	18.01.2024
27-28.	Paul et Virginie (anonymisés)	Personnes concernées	15.02.2024
29.	Guy (anonymisé)	Personne concernée	11.01.2024

Les mandants	4 personnes
Commission ASCE Associations	1 p. 4 p.
Chercheurs	2 p.
Victimes Personnes concernées	18 p.
Total	29 personnes

Les principes d'anonymisation retenus

- 1. Ce sont les victimes en premier lieu qui ont exigé l'anonymisation de leurs témoignages. Nous avons évidemment respecté leurs souhaits.
- 2. Nous avons appliqué le <u>concept d'anonymisation</u> des sources tel que décrit dans le rapport des chercheurs zurichois et rappelé dans le document (*rapport p. 13*).

Le principe-clé

Les personnes publiques contemporaines telles que les Evêques, leurs auxiliaires et les abbés, ainsi que les titulaires de postes de direction ecclésiastique ne seront pas anonymisés.

La limite principale de l'étude

Le refus de généraliser. Les conclusions de notre rapport sont limitées au corpus analysé et l'on ne peut en aucun cas généraliser sur le traitement des abus sexuels en contexte ecclésial par le Diocèse de Sion :

- nos analyses portent sur quinze dossiers et vingt-neuf entretiens,
- dont dix-huit personnes abusées / concernées, donc sur un corpus microscopique.

Il s'agit pour le Diocèse d'intégrer ces pistes de réflexions, de saisir celles qui font sens, de dresser un plan d'actions et d'avancer, à partir de là, de façon libre et éclairée.

1. Genèse, périmètre et limites de cette étude

définition du mandat

Les objectifs du mandat

Dans le cadre du diocèse de Sion et dans le contexte des abus sexuels, examiner

la manière dont les victimes et leurs plaintes ont été reçues par l'Eglise



le traitement administratif formel des abus sexuels par le Diocèse

Recueil de témoignages (guide d'entretiens p. 21)

Analyse formelle des processus et des documents

(grille d'analyse p. 36)

Les guides d'entretiens

la manière dont les victimes et leurs plaintes ont été reçues par l'Eglise

Recueil de témoignages (guide d'entretiens p. 21)

		Commentaires			1					
	s de cadrage et	Le contexte L'objectif et les méthode: La question de l'anonym Le calendrier provisoire Qui sommes-nous? Que va-t-il advenir de no	at ou							
2.	Le contexte de la personne auditionnée	Personne abusée Personne concernée								
3.	Les situations d'abus	A quelle date les abus – victime – ont été perpétre Dans quel lieu ? Quel âge aviez-vous ?		vous êtes la						
4.	La dénonciation de l'abus	A quelle date les avez-ve Selon quelle procédure? par oral par écrit par courriel Par la médiation de quele	>				- vous a-t-on offert un soutien externe (aide psychologique) ? Vous a-t-on encouragé e à aller consulter des spécialistes ? - l'Église a-t-elle fait un suivi de votre situation ? Cas échéant, de quelle manière ? - l'Église a-t-elle proposé une réparation de l'abus ? Cas échéant, comment ?			
5.	La résonnance de la dénonciation de l'abus	Avez-vous informé des p des membres de vo vos parents, vos pre des amis le juge de commune votre médecin un tiers thérapeute psychiatre des autres membre des journalistes (rés	etre fa oches e / psyd s de l	amille, S Chologue / l'Église	e la part		Une fois que vous avez dénoncé ces événements, que s'est-il passé formellement? quelle réponse avez-vous reçue ? après combien de temps ? par qui ? sous quelle forme ?			
6.	A qui avez-vous adressé votre d	énonciation ?			-	Que vous a-t-il manqué en tant que victime pour vous sentir respecté e ?				
7.	Quelle a été la réaction de l'Église à l'endroit de votre	l'Église ? - le cas échéant, par c - quand ? - où ? - comment s'est déroi - vous êtes-vous sent		l'Église ? - le cas échéant, par qui ? - quand ? - où ? - comment s'est déroulé l' - vous êtes-vous senti-e é		le cas échéant, par qui ?quand ?			action	En termes de suivi de l'événement, que s'es il concrétement passé ? Est-ce que l'Église vous a recontacté e pou prendre de vos nouvelles ? Vous a-t-elle informé e des sanctions adressées à l'abuseur ? Étiez-vous rassuré e de voir que l'Église prenait ses responsabilités ?
	- aviez-vous eu l'impi situation était prise - aviez-vous eu l'impi souhaitait réellemer		oression que votre au sérieux ? oression que l'Église ent vous soutenir et vre pour qu'une telle			ndu de la par ance des E et du	t de l'Église qu'elle ne vous a pas donné ? Est-ce que ces rapports vous ont aidé e à libérer votre parole et à témoigner ?			
Ī			12.	Avec du recul, a	urie	ez-vous agi aı	utrement ? Qu'auriez-vous fait ?			
			13.	Avez-vous imag	iné	contacter d'a	utres instances pour relayer votre plainte ?			
			14.	Dans la durée, a échangé ?	ave	z-vous rencor	ntré d'autres victimes avec lesquelles vous avez			
			15.		pui		uggestions afin que la prise en charge d'une sagée dans les meilleures conditions, au vu de			
			16.	Divers						
		ı								

La grille d'analyse

le traitement administratif formel des abus sexuels par le Diocèse

Analyse formelle des processus et des documents (grille d'analyse p. 36)

III.4.	II.4. Grille d'analyse du traitement des dossiers					
		oui	non			
Sur	le périmètre de l'étude et le régime					
1.	Ce dossier relève-t-il du Diocèse de Sion ?					
Sur	le traitement du dossier					
2.	Comment et par qui le Diocèse a-t-il été informé ?					
3.	Comment le Diocèse a traité cette information en termes de rapidité, de désignation des personnes de contact ?					
4.	Comment la victime a-t-elle été auditionnée ? Son dossier a-t-il été correctement traité par le Diocèse ? Le PV est-il de qualité ?					
5.	Les rapports de la Commission ASCE figurent-ils dans les dossiers ?					
6.	Est-ce que la Commission ASCE a dressé un rapport de synthèse selon la structure prévue par son règlement ? (huit points : identité complète de la victime ; adresse et numéro de téléphone ; âge de la victime au moment des faits ; année(s) ou période des faits abusifs ; signalement déjà effectué auprès d'une autorité ecclésiastique ou judiciaire ; nature de la demande ; bien-fondé de la demande ; mesures et recommandations, notamment si la demande doit être transmise à la Commission d'indemnisation)					
7.	Gestion de la dénonciation pénale - La victime. - L'Évêque, si la victime est un enfant. Est-ce que les victimes majeures ont été informées de leur possibilité de porter plainte ? Trouve-t-on ces informations dans les dossiers ?					
Sur	les relations avec la Commission ASCE					
8.	Est-ce que la Commission ASCE, la CECAR, le SAPEC collaborent ? Cas échéant, peut-on en lire des traces dans les dossiers ?					
9.	Est-ce que des mesures provisionnelles ont été prises selon la nécessité du cas ?					
	la façon dont les personnes victimes ont été reçues et traitées pa nantes, Évêque, Vicaire général, Commission ASCE	ar les pa	rties			
10.	Trouve-t-on dans les dossiers des éléments favorables qui témoignent d'une compassion institutionnelle ?					
11.	Trouve-t-on des éléments clairement défavorables sur la réception de leur témoignage ?					
12.	Parmi les témoignages des victimes ou des personnes concernées, y atil des éléments défavorables qui sont mis en évidence dans le traitement administratif de leur situation ?					
Sur	la façon dont les dossiers des archives secrètes sont organisés					
13.	Les dossiers sont ordonnés clairement avec une table des matières définie et un contrôle de pièces y relatives					
1		1				

Un inventaire de tous les dossiers est aisément disponible

Les dossiers des archives secrètes semblent complets, toutes les

2. Les principaux résultats de cette étude

le point de vue des victimes et des personnes concernées auditionnées

	Acteurs	Typologie des plaintes	Date de l'abus	Date de la dénonciation	Diocèse de Sion
1.	Lambert (anonymisé)	Abus sexuel	1959	1970	oui
2.	Alfred (anonymisé)	Abus sexuel	1960	1994	non
3 4.	Raphaël et Sarah (anonymisés)	Personnes concernées. Abus psychologique	2008	2021	non Eucharistein
5.	Edith (anonymisée)	Abus sexuel	1980	2018	oui
6.	Vincenzo (anonymisé)	Abus sexuel	1938	2022	oui
7.	Germaine (anonymisée)	Abus sexuel présumé	1970	2016	oui
8.	Sylvie (anonymisée)	Abus psychologique	1999	2004 et 2022	oui
9.	Bertrand (anonymisé)	Abus sexuel	1970	Mail	oui
10 11.	Léon et Marie (anonymisés)	Personnes concernées. Abus psychologique	2013	2013	non Eucharistein
12.	Jeanne (anonymisée)	Abus sexuel	1972	2010 et 2017	oui
13.	Etienne (anonymisé)	Abus sexuel présumé	1970	Pas de plainte, mais une recherche formelle en 2024	oui
14 15.	Anne et Sophie (anonymisées)	Abus sexuel présumé	2019	2020	oui
16 17	Paul et Virginie (anonymisés)	Abus d'autorité et relation hiérarchique dysfonctionnelle	2011	2021	oui
18.	Guy (anonymisé)	Personne concernée	2024	2024	oui

Les victimes et les personnes concernées attendent de l'Eglise en général et du diocèse de Sion en particulier,

- une écoute bienveillante
- une reconnaissance de la souffrance / de la compassion
- une objectivation des faits
- un soutien psychologique
- une assistance administrative + un suivi du dossier
- des informations historiques
- des mesures de protection.

	Acteurs	Typologie des plaintes	Date de l'abus	Date de la dénonciation	Diocèse de Sion
1.	Lambert (anonymisé)	Abus sexuel	1959	1970	oui
2.	Alfred (anonymisé)	Abus sexuel	1960	1994	non
3 4.	Raphaël et Sarah (anonymisés)	Personnes concernées. Abus psychologique	2008	2021	non Eucharistein
5.	Edith (anonymisée)	Abus sexuel	1980	2018	oui
6.	Vincenzo (anonymisé)	Abus sexuel	1938	2022	oui
7.	Germaine (anonymisée)	Abus sexuel présumé	1970	2016	oui
8.	Sylvie (anonymisée)	Abus psychologique	1999	2004 et 2022	oui
9.	Bertrand (anonymisé)	Abus sexuel	1970	Mail	oui
10 11.	Léon et Marie (anonymisés)	Personnes concernées. Abus psychologique	2013	2013	non Eucharistein
12.	Jeanne (anonymisée)	Abus sexuel	1972	2010 et 2017	oui
13.	Etienne (anonymisé)	Abus sexuel présumé	1970	Pas de plainte, mais une recherche formelle en 2024	oui
14 15.	Anne et Sophie (anonymisées)	Abus sexuel présumé	2019	2020	oui
16 17	Paul et Virginie (anonymisés)	Abus d'autorité et relation hiérarchique dysfonctionnelle	2011	2021	oui
18.	Guy (anonymisé)	Personne concernée	2024	2024	oui

Les victimes et les personnes concernées attendent de l'Eglise en général et du diocèse de Sion en particulier,

- · une écoute bienveillante
- une reconnaissance de la souffrance / de la compassion
- · une objectivation des faits
- un soutien psychologique
- une assistance administrative + un suivi du dossier
- des informations historiques
- des mesures de protection.

A bien des égards, nous avons recueilli plusieurs éléments positifs sur l'humanité de Monseigneur Lovey et des autres personnes impliquées dans le traitement des dossiers,

- tant dans dans les entretiens avec les victimes
- que dans les analyses des dossiers.

Sur l'accueil humaniste, l'Eglise ne remplit pas les attentes

L'accueil est vécu par les victimes auditionnées

- comme intimidant dans la salle des Evêques
- comme déroutant et peu soutenant
 - à deux reprises, deux victimes différentes expliquent que le Vicariat général décourage de porter plainte (1972 et 1999; p. 25 du rapport)
- comme laborieux
 - le SAPEC indique plusieurs situations qui illustrent la difficulté de collaborer avec le Diocèse
- comme fuyant
 - p. 26 du rapport

Sur l'accueil humaniste, l'Eglise ne remplit pas les attentes

L'accueil est vécu par les victimes auditionnées

comme institutionnellement complexe

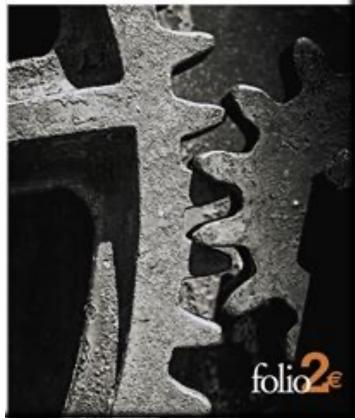
« Comme parents, nous avons vraiment l'impression que l'Église suisse ne nous écoute pas. Nous avons finalement écrit à tous les Évêques de proximité . (...) Tout le monde nous reçoit. Tout le monde nous écrit. Mais personne ne fait rien réellement. Ou alors, peut-être que des démarches sont initiées, mais nous n'en sommes jamais informés. L'Église est confrontée à un grave problème de surveillance et de gouvernance. Finalement notre perception : c'est une culture du secret et du déni ». (p. 27 du rapport)

Pour les auditeurs, les 6 résultats des entretiens sont les suivants

L'exploitation des entretiens relatifs aux témoignages nous a conduits à thématiser les six principaux griefs que les personnes concernées / abusées reprochent à l'Église :

- un déni et un manque d'écoute active ;
- une inertie institutionnelle dans le traitement des dossiers ;
- une absence de proactivité dans le suivi administratif;
- une absence de responsabilité; « personne n'est responsable dans l'Eglise »;
- une absence d'anticipation et de mitigation des risques ;
- · une difficulté à gérer les situations RH conflictuelles.







PRÉAMBULE

La perception des victimes d'abus, selon Franz Kafka

Devant la porte de la Loi se tient un gardien. Ce gardien voit arriver un homme de la campagne qui sollicite accès à la Loi. Mais le gardien dit qu'il ne peut le laisser entrer maintenant. L'homme réfléchit, puis demande si, alors, il pourra entrer plus tard. « C'est possible, dit le gardien, mais pas maintenant. » Comme la grande porte de la Loi est ouverte, comme toujours, et que le gardien s'écarte, l'homme se penche pour regarder à l'intérieur. Quand le gardien s'en aperçoit, il rit et dit : « Si tu es tellement attiré, essaie donc d'entrer en dépit de mon interdiction. Mais sache que je suis puissant. Et je ne suis que le dernier des gardiens. De salle en salle, il y a des gardiens de plus en plus puissants. La vue du troisième est déjà insupportable, même pour moi. »

L'homme de la campagne ne s'attendait pas à de telles difficultés; la Loi est pourtant censée être accessible à tous à tout moment, pense-t-il; mais en examinant de plus près le gardien dans sa pelisse, avec son grand nez pointu, sa longue barbe de Tartare maigre et noire, il se résout à attendre tout de même qu'on lui donne la permission d'entrer. Le gardien lui donne un tabouret et le fait asseoir à côté de la porte. Il y reste des jours, des années. Il fait de nombreuses tentatives pour être admis et fatigue le gardien par ses prières. Le gardien lui fait fréquemment subir de petits interrogatoires, lui pose toutes sortes de questions sur son pays et sur bien d'autres choses, mais ce sont des questions posées avec indifférence, comme le font les gens importants; et il conclut à chaque fois en disant qu'il ne peut toujours pas le laisser entrer. L'homme, qui s'est muni de beaucoup de choses pour ce voyage, les utilise toutes, si précieuses soient-elles, pour soudoyer le gardien. Celui-ci accepte bien tout, mais en disant : « J'accepte uniquement pour que tu sois sûr de ne rien avoir nédigiés. »

Pendant toutes ces années, l'homme observe le gardien presque sans interruption. Il oublie les autres gardiens et ce premier gardien lui semble être l'unique obstacle qui l'empêche d'accéder jusqu'à la Loi. Il maudit le hasard malheureux, à voix haute et sans retenue les premières années; par la suite, avec l'âge, il ne fait plus que grommeler dans son coin. Il retombe en enfance : étudiant le gardien depuis des années, il connaît même les puces de son col de fourrure, et il supplie jusqu'à ces puces de l'aider à fléchir le gardien.

Finalement, sa vue baisse et il ne sait pas s'il fait réellement plus sombre autour de lui, ou bien si ce sont seulement ses yeux qui le trompent. Mais il distingue bien dans l'obscurité une lueur que rien n'éteint et qui passe par la porte de la Loi. Alors il n'a plus longtemps à vivre. Avant qu'il meure, toute l'expérience de tout ce temps passé afflue dans sa tête et prend la forme d'une question, que jamais jusque-là il n'a posée au gardien. Il lui fait signe d'approcher, car il ne peut plus redresser son corps de plus en plus engourdi. Le gardien doit se pencher de haut, car la différence de taille entre eux s'est accentuée nettement au détriment de l'homme. « Qu'est-ce que lu veux encore savoir ?, dit le gardien.

Tu es insatiable. — N'est-ce pas, dit l'homme, tout le monde voudrait tant approcher la Loi. Comment se fait-il qu'au cours de toutes ces années il n'y ail eu que moi qui demande à entrer? » Le gardien se rend compte alors que c'est la fin et, pour frapper encore son oreille affaiblie, il hurle: « Personne d'autre n'avait le droit d'entrer par ici, car cette porte t'était destinée, à toi seul. Maintenant je pars et je vais la fermer » ...

Franz Kafka, « Devant la Loi » in *Dans la Colonie pénitentiaire*, recueil de nouvelles, Éditions Flammarion, 1991, 212 p.

Franz Kafka, « Devant la Loi » in

Dans la Colonie pénitentiaire

recueil de nouvelles, Éditions Flammarion, 1991, 212 p.

Les auditeurs ont rédigé des réflexions et plusieurs recommandations formelles pour corriger cette situation

qui concernent notamment

- les points d'entrée dans le dispositif à l'attention des victimes ;
- la qualité de l'accueil humaniste et le suivi administratif;
- la communication du diocèse à l'attention de la sphère publique (proactivité, impact, cohérence, anticipation);
- la gouvernance du diocèse (notamment en termes de surveillance épiscopale, en termes de surveillance de l'application des sanctions, en termes de GRH, en termes de gestion des conflits, en termes de gestion des risques).

(p. 39 et suivantes du rapport)

2. Les principaux résultats de cette étude du point de vue de l'analyse des dossiers

Du point de vue de l'analyse formelle des dossiers, nous pouvons relever

Sur le corpus analysé

- que le Diocèse de Sion respecte les Directives de la CES 2019;
- qu'il informe avec célérité le Ministère public lorsque la situation l'exige ;
- que l'Évêque et les Vicaires successivement chargés de cette responsabilité assument avec engagement le suivi des dossiers ;
- qu'ils agissent fréquemment comme des facilitateurs proactifs lorsque les dossiers nécessitent des démarches complexes;
- que les documents produits par la Commission ASCE sont toujours tenus conformément aux exigences de leur règlement.

3. Appréciations générales du point de vue de l'auditeur

trois réflexions

3 observations pour terminer

A. Un paradoxe étonnant

- autant le récit des victimes est critique, autant les dossiers disponibles sont bien tenus (p. 6 du rapport)
 - quoi qu'il en soit, c'est la parole des victimes qui prévaut et c'est à elle que le Diocèse doit s'ajuster en calibrant vers plus d'humanité, de communication dans le suivi des dossiers, de proximité, même si les dossiers montrent des pratiques adéquates en ce domaine.

3 observations pour terminer

B. Recueillir la parole des victimes est un travail toujours émouvant et davantage complexe qu'imaginé (p. 6 du rapport)

- Parfois les situations sont claires comme de l'eau de roche. Et du coup, il semble facile pour l'Église d'y répondre.
- Mais parfois les récits sont confus, contradictoires, émotionnels, polymorphes, hésitants et il devient difficile pour l'Église de reconstruire les faits et d'objectiver les situations. C'est pourtant le rôle de l'Église d'accueillir cette parole avec respect, professionnalisme et nous l'enjoignons à l'endosser.

3 observations pour terminer

C. Remerciements

- Pour nous, auditeurs neutres et indépendants, le Diocèse est une organisation strictement humaine avec son histoire, sa culture, ses processus, ses enjeux de pouvoir, sa gouvernance.
 - toujours, nous avons pu opérer en toute liberté d'actions, de propositions, d'analyses sans pression aucune de la part du mandant.
- Enfin je remercie à titre personnel, mais aussi au nom du cabinet, toutes les personnes qui ont osé parler, qui ont déposé leurs histoires douloureuses dans nos oreilles, qui ont raconté leurs souffrances et leurs souhaits de réparation.

Je vous remercie de votre attention

Responsable du mandat

Stéphane Haefliger Directeur général adjoint

079 742 67 81 stephane.haefliger@vicario.ch

www.vicario.ch

